

Edito



En ce début d'année 2024 qui s'annonce particulièrement riche et plein d'enjeux pour nos collectivités et établissements publics, permettez-moi de vous adresser ainsi qu'à vos équipes, au nom de l'ensemble des administratrices, administrateurs et des collaboratrices et collaborateurs du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, tous nos vœux de santé, de réussite dans vos projets, et de vivre beaucoup de moments conviviaux, qui représentent la richesse de notre engagement dans le service public local.

En matière RH, si je me réjouis comme vous des avancées statutaires et managériales que constituent le récent décret assouplissant les règles de la promotion interne et l'adoption de la proposition de loi pour la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, l'activité du CDG17 sera sans nul doute très marquée en 2024 par le calendrier des réformes encore en cours d'élaboration ou à mettre en œuvre.

Attirer les talents et valoriser les compétences constituent à mon sens, les enjeux majeurs auxquels les employeurs territoriaux, incarnant le management et garantissant la bonne organisation des services, devront répondre avec l'assistance et l'accompagnement des équipes du CDG17.

De nouveaux recrutements

Conscient de ces enjeux, j'ai d'ailleurs œuvré à renforcer les services du CDG17 tandis que nous allons travailler, avec les membres du Bureau et notre équipe de direction, sur l'adaptation en 2025 de nos prestations à l'évolution du contexte statutaire et RH des collectivités.

Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
Maire des Gonds,
Vice-Président de la CDA de Saintes,
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

La fonction publique territoriale fête ses 40 ans cette année !

La loi du 26 janvier 1984 consacre l'existence de la fonction publique territoriale. L'objectif : permettre aux collectivités d'exercer leurs nouvelles compétences dans le cadre de la décentralisation.

Les centres de gestion viennent en substitution des Syndicats des communes et se verront confier, en 1985, un panel de missions en lien avec ce nouveau statut de la fonction publique territoriale, apparaissant comme un outil d'équité et d'égalité à l'ensemble des collaborateurs locaux au fil de leur développement.

Parallèlement, en Charente-Maritime, afin d'assurer une période de transition entre le Syndicat des communes et le Centre de Gestion, et comme le prévoit la loi du 22 novembre 1985, une convention permettant la répartition des tâches et des moyens financiers est signée entre les deux parties le 25 avril 1986, sous la présidence de Jean-Guy Branger.

Celle-ci reste valable jusqu'à la dissolution du Syndicat des communes, le 1^{er} janvier 1987.

DOSSIER

- Réforme de la protection sociale complémentaire des agents

ACTUALITÉS

- Partenariats avec le Tribunal administratif de Poitiers et La Rochelle Université
- Atelier de prévention sur les risques professionnels

DOSSIER

Réforme de la protection sociale complémentaire des agents

Un accord national collectif, conclu sur la base de la loi du 6 août 2019 et de l'ordonnance du 17 février 2021, a été signé le 11 juillet dernier entre les associations d'employeurs territoriaux (dont la FNCDG) et les organisations syndicales représentatives au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Cet accord prévoit :

- La conclusion d'un accord local valide avant la mise en œuvre du dispositif.
- La souscription par l'employeur d'un contrat collectif à adhésion obligatoire des agents.
- Le partage du coût de la cotisation à parts égales entre l'employeur et l'agent.
- La garantie minimale de maintien de 90% de la rémunération nette (traitement et primes) en cas d'incapacité de travail et d'invalidité permanente.

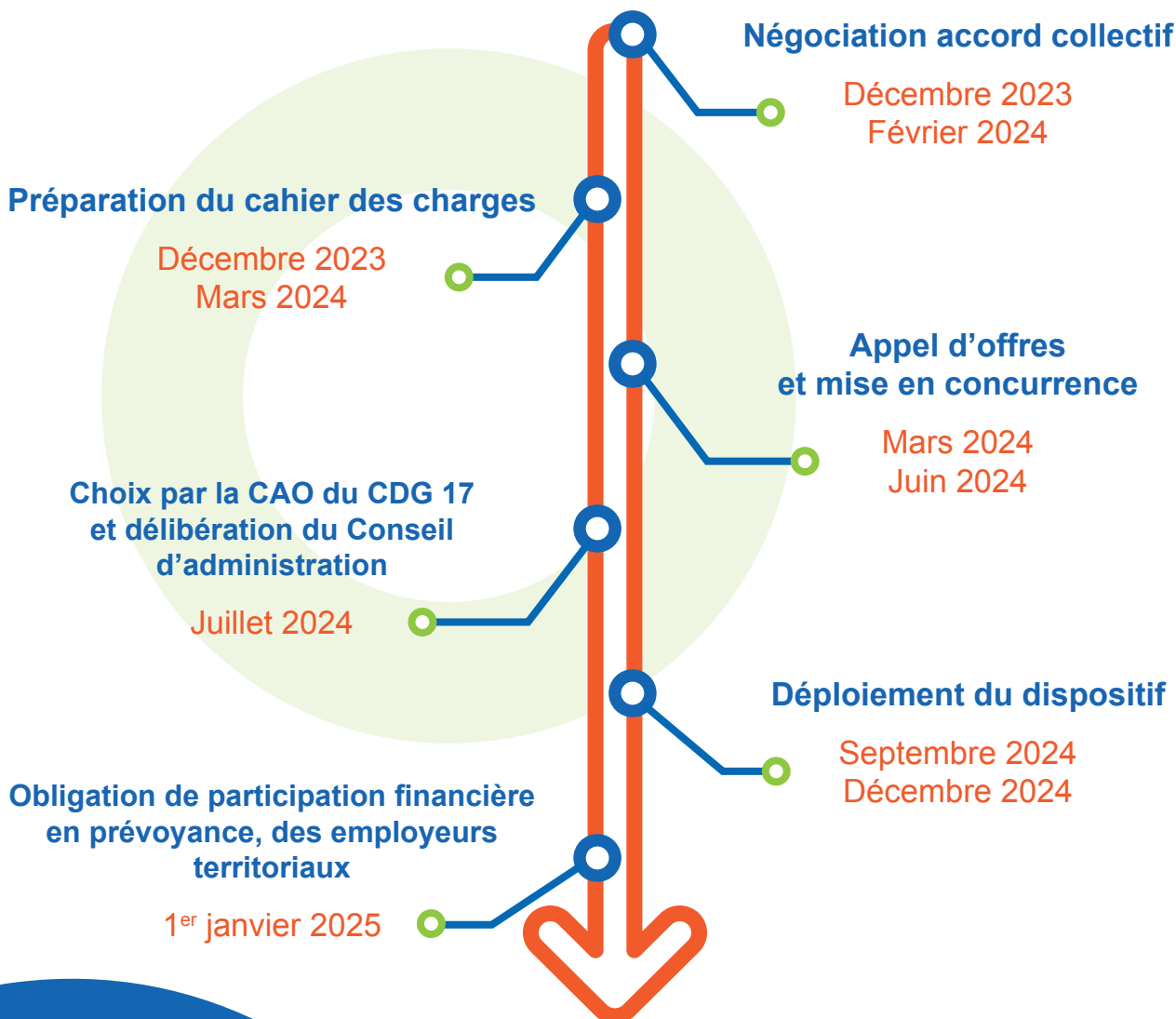
Toutefois, son application reste conditionnée à sa transposition par la modification de dispositions législatives et réglementaires qui reste encore à venir.

Pour autant le CDG17 est déjà mobilisé pour proposer aux collectivités la mutualisation des négociations locales ainsi qu'un futur contrat collectif de prévoyance dans un contexte assurantiel complexe.

Le pôle « Santé » du CDG17 s'est renforcé pour répondre aux besoins et peut s'appuyer sur les ressources juridiques et statistiques de la Coopération régionale des CDG de Nouvelle Aquitaine pour négocier sur le périmètre de garanties mais également pour conduire la procédure de mise en concurrence et de négociation du contrat de prévoyance.

Contacts : Karine GAUTRONNEAU – Responsable Pôle Santé
Nina RICHET – Chargée de mission PSC
05 16 19 60 77 / psc@cdg17.fr

LES PROCHAINES PHASES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉVOYANCE



ACTUALITÉS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS : un partenariat en faveur du développement des médiations comme mode de résolution des conflits

Le Centre de Gestion de la Charente-Maritime a signé avec le Tribunal administratif de Poitiers une convention de partenariat.

Le CDG17, représenté par David Baudon, Vice-président, a signé en novembre dernier avec le Tribunal administratif de Poitiers, représenté par son Président, Antoine Jarrige, une convention de partenariat. L'objectif est avant tout, de permettre une gestion optimale des médiations et de promouvoir activement ce mode de résolution des conflits, et plus particulièrement la médiation préalable obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Charente-Maritime avait participé, dès 2018, à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire instaurée par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

L'objectif était, de permettre aux employeurs publics et à leurs agents de parvenir, dans le cadre de certains litiges, à une solution amiable favorisant un traitement plus rapide et moins onéreux des contentieux. La médiation a été pérennisée en 2022.

Toutes les collectivités affiliées ou non, dès lors qu'elles ont délibéré en ce sens et signé une convention d'adhésion, peuvent bénéficier du service de médiation préalable obligatoire proposé par le CDG 17.

Le cadre d'intervention et les différends concernés par la MPO sont consultables sur le site internet du CDG17 : www.cdg17.fr



Saisine par courrier postal

Service Médiation du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République – CS 50002
17076 – LA ROCHELLE CEDEX 9

Ou par courrier électronique : mediation@cdg17.fr



ATELIER DE PRÉVENTION SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Savoir détecter les risques professionnels liés à l'usage de substances psychoactives, tel était le thème d'un atelier organisé à Rochefort le 28 novembre dernier par le CDG17 et la MNT.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), le service prévention du CDG17 a organisé en novembre à Rochefort un atelier portant sur la prévention et la réduction des risques professionnels liés à l'usage de substances psychoactives.

Cette rencontre a été l'opportunité pour l'Association Addictions France, la MNT, La Croix Bleue addictions, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime et des animateurs de la Coordination de la Sécurité Routière de partager leur expertise à travers un temps de présentation puis des ateliers immersifs.

Une matinée enrichissante pour la trentaine de responsables RH présents !





EMPLOI TERRITORIAL
LES COLLECTIVITÉS DE CHARENTE-MARITIME
RECRUTENT

D'ici on voit + loin !

univ-larochelle.fr



INTERVIEW

Laurent Renaud
Maire de CRAM-CHABAN



PARTENARIAT AVEC LA ROCHELLE UNIVERSITÉ : renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale

Face au déficit d'attractivité de la fonction publique territoriale, le CDG17 et La Rochelle Université ont décidé d'associer leur réflexion en vue de concevoir une offre de formation pour les collaborateurs actuels et futurs du service public local.

Alexandre Grenot, Président, et Laurent Bouillé, Vice-Président chargé de l'insertion, de la formation, de l'inclusion et de l'égalité professionnelle, ont accueilli au CDG17, le lundi 4 décembre dernier, une délégation de La Rochelle Université menée par son Président, Jean-Marc Ogier pour signer une convention de partenariat.

Attirer, valoriser, conserver

La convention permet l'instauration d'un module Droit public pour les stagiaires de la formation de secrétaire de mairie et formalise un projet de Diplôme Universitaire porté par La Rochelle Université sur les Métiers Administratifs des collectivités territoriales proposant en plus un module spécifique sur la gestion des espaces littoraux et naturels.

L'objectif de ce dispositif est d'attirer, valoriser et conserver des profils nécessaires au développement de notre territoire, pouvant contribuer à ouvrir les métiers de la fonction publique territoriale à un public plus jeune ou à des fonctionnaires ou contractuels souhaitant se professionnaliser. Il permettra également de favoriser la préparation aux concours et examens de catégorie B de la filière administrative d'agents qui ne peuvent le faire actuellement.

Dans quel contexte s'est effectuée la mission d'accompagnement de l'action administrative du CDG 17 au sein de votre commune ?

Elle s'est effectuée sur une période très délicate après le séisme que la commune a subi le 16 juin 2023. C'est-à-dire pendant une période d'urgence.

Quelles étaient vos attentes par rapport à cette prestation ?

Mes attentes étaient de seconder notre secrétaire, car elle était occupée à faire de l'accompagnement et à accueillir notre population qui avait pour consigne de passer pour nous informer de leur situation et de pouvoir les joindre à tout moment. L'agente du CDG17 était présente pour aider et soulager notre secrétaire mais aussi pour maintenir le bon fonctionnement de notre mairie, car malgré notre situation catastrophique, la vie communale devait continuer avec tous ses rouages administratifs.

Seriez-vous prêt à faire appel à nouveau au CDG17, dans ce cadre ?

Oui sans hésitation ! Nous avons eu une agente d'une patience et d'un grand professionnalisme avec ses connaissances.

La mission d'accompagnement de l'action administrative

Le CDG17 accompagne les collectivités affiliées dès lors qu'un besoin ou un conseil est nécessaire, suite à un diagnostic dans les situations suivantes (soumis à conventionnement ou délibération) :

- **Intervention ponctuelle sur des dossiers techniques spécifiques** : élaboration de documents budgétaires, demande de subvention, montage en vue d'établir un futur marché public, dossiers d'état-civil ;
- **Conseil ou accompagnement** sur les dossiers pour les secrétaires de mairie issus du dispositif de formation du CDG17.

Pour plus de renseignements
Sidonie SENE - Chargée de mission
05 16 19 61 33 / emploi@cdg17.fr



Directeur de la publication : Alexandre GRENOT
Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT
Ont contribué à ce numéro : Christelle MAYEUR,
Sidonie SENE, Clara DEHBASHI

Crédits photos : Mme Renaud, Marion BERTIN, CDG17, DR

